



Programme environnemental

Achat subventionné de barils récupérateurs d'eau de pluie

Formulaire de demande de remboursement

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et prénom :		
Adresse :		
Téléphone :		Cellulaire :
Courriel :		

DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Je soussigné(e), _____, reconnais avoir pris connaissance des modalités applicables au programme environnemental pour l'achat subventionné de barils récupérateurs d'eau de pluie et confirme que les renseignements fournis sur ce formulaire sont exacts et complets.

Signature du demandeur

Date



Programme environnemental

Achat subventionné de barils récupérateurs d'eau de pluie

Modalités applicables

L'achat subventionné de barils récupérateurs d'eau de pluie est un programme environnemental offert aux citoyens de Kirkland, selon les modalités suivantes :

- La subvention est accordée sous forme de remboursement du coût d'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie, jusqu'à concurrence de cinquante dollars (50\$);
- Il ne peut être versée qu'une seule subvention par adresse civique admissible;
- Si le demandeur est propriétaire de plus d'un terrain à Kirkland, ce dernier a droit à une subvention pour chaque tel terrain.

Conditions applicables

- Le baril doit avoir une capacité minimale de 150 litres et être muni d'une protection anti-moustique;
- La date d'achat du baril doit être postérieure au 1^{er} août 2024;
- Le baril doit être installé sur la propriété du demandeur;
- Une fois l'installation complétée, le demandeur doit confirmer cette installation par courriel à ligneverte@ville.kirkland.qc.ca.

Pièces justificatives exigées

- Un formulaire de demande de remboursement dûment rempli et signé par le demandeur;
- Une preuve de résidence du demandeur;
- Une facture originale détaillée, incluant une preuve de paiement pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie;
- Une copie du courriel transmis pour confirmer l'installation du baril sur la propriété du demandeur.

Recevabilité de la demande

Pour être recevable, la demande de remboursement doit satisfaire à l'ensemble des modalités et conditions applicables et comporter toutes les pièces justificatives exigées.

Traitement de la demande

Le formulaire de demande de remboursement dûment rempli et signé, accompagné de tous les documents requis, doit être remis à la ville, de l'une ou l'autre des façons ci-dessous, **dans un délai maximal de douze (12) mois** suivant la date d'achat du baril récupérateur d'eau de pluie :

- par courriel à ligneverte@ville.kirkland.qc.ca
- en personne ou par la poste à :

Service de l'aménagement urbain et environnement

Hôtel de Ville de Kirkland
17200 boul. Hymus, Kirkland (Québec) H9J 3Y8
Téléphone : 514 694-4100

Remboursement

Le remboursement est effectué par chèque émis au nom du demandeur dans un délai maximal de soixante (60) jours à compter de la date de réception par la Ville du formulaire de demande de remboursement dûment rempli et signé par le demandeur, accompagné des pièces justificatives exigées.